

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mille vingt-deux et le quinze septembre à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de la Commune de LES OMERGUES, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Alain COSTE, Maire.

**Présents** : Mesdames BOUCHET Françoise, COSTE Sylvie, KATSAOUNIS Carole et Messieurs COSTE Alain, BUCHER Lionel, CHESNEAU Benjamin, FOLCHER Max, KATSAOUNIS Bruce et TASSIN Michel.

**Absents excusés** : DE BRUYNE Vincent.

**Secrétaire de séance** : Monsieur CHESNEAU Benjamin

Convocation du 09/09/2022

**Nombre de membres en exercice** : 10

**Nombre de membres présents** : 9

**OBJET : RELIQUAT FACTURES ASSOCIATION VALLEE SANS PORTE POUR LE « VIVRE AU JABRON »**

Monsieur le Maire explique qu'il y a deux factures non versées par la commune à l'Association Vallée Sans Porte, qui concerne les éditions du journal « Vivre au Jabron ».

Il y a un reliquat de facture de 124.00 € sur l'année 2021 et 179.20 € sur l'année 2022.

Monsieur le Maire donne la parole aux représentantes de l'association.

Suite aux explications des membres de l'association et celle de Monsieur le Maire, il est demandé aux conseillers de se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **par 8 voix POUR et 1 voix CONTRE** :

- **DECIDE** de payer les factures en instance à l'association Vallée sans Porte pour un montant de 303.20 € (trois cent trois euros vingt centimes).

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, LES OMERGUES le 16 septembre 2022,

Le Maire,

**Alain COSTE**



Le secrétaire  
Benjamin CHESNEAU

